

JURISPRUDENCE DES MINES.

M. Blavier, Ingénieur en chef au Corps royal des mines, vient de faire paraître, sous le titre de *Jurisprudence générale des Mines en Allemagne*, un ouvrage dont l'utilité était sentie depuis long-temps par tous ceux qui s'occupent de l'exploitation, ou de cette branche si essentielle d'administration (1).

Les deux premiers volumes de l'ouvrage dont il s'agit se composent de la traduction de deux traités, l'un sur la législation et l'autre sur l'économie et la police des mines et usines dans les contrées du Nord, et particulièrement dans les États de l'Allemagne; ces deux traités ont été publiés en 1790 et 1791 par Franz Ludwig von Cancrin.

Le traducteur a joint au texte de l'auteur allemand des annotations servant à faire connaître, pour chacun des principaux titres de l'ouvrage, les différens modes adoptés, en semblable matière, par plusieurs peuples de l'Europe, et notamment en France, où l'exploitation des mines est devenue une des sources les plus abondantes de prospérité publique.

Le troisième volume présente un recueil complet des lois, ordonnances et instructions qui ont été publiées jusqu'à ce jour sur les mines, carrières, usines, tourbières et salines du royaume; on y trouve aussi les articles du droit commun, qui se rapportent spécialement aux mines et autres objets semblables, indépendamment de l'extrait sommaire de chacun des codes français que renferment les annotations des deux premiers volumes; enfin, l'auteur a compris dans le troisième, le texte des lois ou ordonnances relatives à la police des ateliers et à toutes les autres dispositions réglementaires, dont la connaissance est indispensable à tous ceux qui s'occupent, en France, de l'exploitation des mines, ou de tous autres travaux analogues.

(1) A Paris, chez Carillan-Gœury, libraire, quai des Augustins, n^o. 41, et chez l'Auteur, rue Saint-Jacques, n^o. 161.

TRAITEMENT

du Cuivre

A SWANSEA
(Pays de Galles.)

